



Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation :

24 avril 2026

Date d'affichage :

24 avril 2026

Objet

N° 26.04.30 - 036

Compte financier unique 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Philippe SAINT-MARTIN, Maire.

Présents : Philippe SAINT-MARTIN, Florian DEYGAS, Olivier PEANNE, Mélissa LARRAZET, Olivier DREZEN, Myriam DESTORS, Franck MARIMPOUY, Dominique GRATIANETTE, Vincent DELFOUR, Françoise GIMENO, Magali COLOMES-REMOIVILLE, Sandrine PRUNIER, Daphnée E'ITE, Nicolas POMMIEZ, David LYS, Estelle DUBERT, Mélyssa LELONG, Nelly DUBERTRAND, Al TERSIC, Alain CAUNEGRE, Frédérique CHARPENEL, Sébastien FAISSOLLE, Delphine ALLEGRE, Sandra TOLLIS.

Absents : Sandrine QUIGNARD, Sylvain GALIBERT, Anne-France PLANCHET, Jimmy BAMBOUCHE, Michel CASTETS.

Procurations : Sandrine QUIGNARD donne procuration à Olivier PEANNE, Sylvain GALIBERT donne procuration à Franck MARIMPOUY, Anne-France PLANCHET donne procuration à Sandrine PRUNIER, Jimmy BAMBOUCHE donne procuration à Mélissa LARRAZET, Michel CASTETS donne procuration à Frédérique CHARPENEL.

Secrétaire de séance : Al TERSIC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2311-1 et suivants,

Considérant qu'en application du CGCT, il convient de voter le compte administratif,

Considérant que le compte financier unique de la Commune et celui des budgets annexes a été arrêté au 31 décembre 2025,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le Conseil Municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte financier unique,

Monsieur Olivier Peanne est élu, à l'unanimité, président de séance rapporte le compte financier unique de l'exercice 2025, dressé par Monsieur Philippe Saint-Martin, Maire.

Monsieur Olivier Peanne, président de séance donne acte de la présentation faite du compte financier unique 2025, tel que présenté dans les documents joints en annexe,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de voter le compte financier unique 2025 des budgets suivants :

- Commune
- Centre Sportif Isle Verte
- Camping Municipal
- Forêt communale

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 30 avril 2026

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

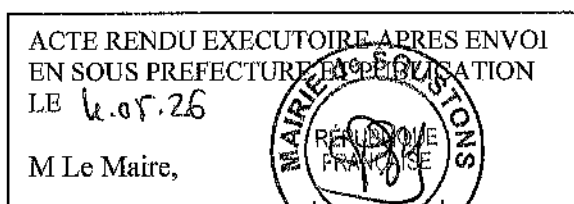
Publié le

ID : 040-214003105-20260511-CFU2025_COMMUNE-BF



- De constater les identités de valeurs avec les indications de Madame la Trésorière municipale telles que présentées dans le Compte Financier Unique ci joint,
- D'arrêter les résultats définitifs tels que présentés dans le Compte Financier Unique ci joint

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.



Soustons, le 4 mai 2026.
Monsieur le Maire,
Philippe SAINT-MARTIN
40140

